

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 24 du mois d'août à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme  
Date de convocation : 18/08/2026

**PRESENTS :** Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, YATTOCHANE Halima (arrivée 19h55), COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, TROTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane PAGEAUX ARBAULT Quentin

**ABSENTS EXCUSES :** SCHILLER Patrick a donné procuration à JANIN Josette, CAUSARD-SESTAC Jocelyne a donné procuration à BAGOT CHIARAVALLI Laura, BRUNIER Michael, MOICHON Nathalie, PEREIRA Sylvie a donné procuration à PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

**SECRETAIRE :** Ramon COMETTINI

**D2026\_082408**

**OBJET :** Création d'un emploi non permanent à temps complet

**Rapporteur :** Laura BAGOT CHIARAVALLI

**Vu :**

- le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
- le Budget principal de la collectivité ;
- Le Tableau des emplois ;

**Considérant :**

- que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 1 mois, afin de renforcer temporairement le service voirie, propreté, espaces verts ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- De modifier le tableau des emplois afin de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 1 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.
- De fixer la rémunération sur l'échelle relative au grade d'adjoint technique territorial.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Ramon COMETTINI